



**DU TRAVAIL
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉDUCATION,**
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS
Circonscription n° 1
Taiarapu - Australes

Papeete, le 15 mai 2018.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants
des écoles de Taiarapu et des Australes

Note de service n° 4 – Continuum école-collège

A faire émerger par tous les enseignants rattachés à l'école.

Afin de préparer sereinement les commissions d'harmonisation CM2-6^{ème}, je souhaite préciser et rappeler les divers outils et modalités à mettre en œuvre afin que les élèves qui entrent en 6^{ème} soient pris en charge dans les meilleures conditions.

Pour rappel, la date butoir de fin de saisie du LSU pour les classes de CM2 est le 1^{er} juin 2018. Cf. NS IEN1 du 23/11/2017.

1) Dossier de chaque élève à constituer

Pour chaque élève orienté en 6^{ème} (classe ordinaire ou SEGPA), les maîtres de CM2 prépareront un dossier « papier » constitué des éléments suivants, avec l'aide des imprimés disponibles, en format numérique, dans la « box » des écoles :

- **pour chaque élève**
 - fiche individuelle de renseignements ;
 - extraction LSU des trois trimestres de CM2 de l'élève, dûment renseignée ;
 - résultats individuels aux évaluations CM2 (français et maths) ;
 - attestation « langues » : une pour l'anglais et une pour le *reo maohi*. Le canevas est disponible dans la « box » et sera à renseigner par le directeur.
- **pour les élèves à qui l'on propose un PPRE du CM2 à la 6^{ème}**
 - utiliser le canevas disponible dans la « box » et s'aider, dans la définition des contenus, de la fiche « éléments signifiants ». Il s'agira de renseigner les étapes 1 et 2 pour ces élèves afin d'orienter les futures prises en charge par le collège.
- **pour les élèves à besoins spécifiques** : PPS, PAP ou PAI de l'année scolaire 2017-2018 uniquement ;

- **pour éclairer certaines situations**, des extraits de cahier (dictée, rédaction, résolution de problème, exercice de géométrie, de codage algorithmique...) peuvent être fournis, si nécessaire.

2) Commissions d'harmonisation CM2-6ème

Outre les représentants du collège, sont concernés par ces commissions : le directeur d'école, le maître de CM2, un membre du DASED pour les situations particulières, un membre de l'équipe de circonscription. Une durée approximative d'une heure est prévue par classe.

Il est attendu de chaque enseignant de CM2 que, pour chacun de ses élèves, il fasse une synthèse précise de ses atouts et des points de vigilance à prendre en compte, en appui sur des éléments factuels : évaluations, traces écrites, échanges avec les parents...

Pour les élèves qui nécessitent un accompagnement personnalisé en 6ème, ceux notamment qui ont des acquis encore fragiles et pour qui un PPRE est proposé, un temps plus conséquent leur sera consacré.

Dates programmées :

- **Collège de Taravao : les commissions se tiendront dans l'école-même**

Lundi 11 juin 2018 <i>CPAIEN Hinarava MATOHI</i>	Mardi 12 juin 2018 <i>CPAIEN Heinui TEURURAI</i>	Mercredi 13 juin 2018 <i>CPAIEN Heinui TEURURAI</i>
<ul style="list-style-type: none"> • 7h30 – 9h00 Ecole RAIARII TANE (2 classes) • 09h00 – 10h30 Ecole HELENE AUFFRAY (1 classe) 	<ul style="list-style-type: none"> • 7h30 – 08h30 Ecole AHOTOTEINA (1 classe) • 9h00 – 11h30 Ecole POTII (2 classes) 	<ul style="list-style-type: none"> • 7h30 – 11h30 Ecole OHITEITEI (3 classes)
<ul style="list-style-type: none"> • 11h00 – 11h30 Ecole AHITITERA (1 classe) 	<i>CPAIEN Hinarava MATOHI</i> <ul style="list-style-type: none"> • 13h30 – 14h30 Ecole TOEREFU (2 classes) 	

- **Collège de Tubuai :** la commission se tiendra au collège le lundi 11 juin 2018, de 13h00 à 16h00 (répartition des élèves de CM2 dans les autres classes). La même date peut être retenue pour le GOD de Raivavae.
- **Collège de Rurutu :** la commission se tiendra au collège le mardi 19 juin, de 13h00 à 16h00 (répartition des élèves dans les autres classes). Cette année, elle se tiendra sans la présence de la directrice de Rimatara les élèves de 6^{ème} étant en dispositif expérimental « cycle 3 » dans leur île dès la rentrée d'août 2018.

3) Remise du dossier au collège

Chaque dossier individuel sera remis au collège d'affectation, dès lors qu'il sera déterminé. Il peut être remis lors de la commission d'harmonisation.

Pour les élèves quittant la Polynésie française, le dossier sera remis sous plis cacheté aux parents ou aux représentants légaux.

Dans l'intérêt des élèves, afin notamment de leur garantir un parcours scolaire harmonieux de l'école au collège, je compte sur l'engagement de tous pour mettre en application ces recommandations. En rappelant encore que l'équipe de circonscription se tient à disposition pour toute aide éventuelle.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière